

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°73-109 du 21 mars 1973

portant nomination de l'Intendant Militaire-Adjoint Isidore AMOUSSOU en qualité de Directeur par intérim des Services de l'Intendance Militaire des Forces Armées Dahoméennes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU la Loi N°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
 - VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
 - VU le Décret N°374/PR du 9 décembre 1968, portant réorganisation de l'Armée Dahoméenne ;
 - VU le Décret N°70-248/CP/DN du 25 septembre 1970, portant attributions du Directeur du Service de l'Intendance Militaire ;
 - VU le Décret N°73-102 du 5 mars 1973, fixant le taux mensuel des indemnités de sujétion allouées aux autorités de l'Armée Dahoméenne ;
- Sur proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - L'Intendant Militaire Adjoint Isidore AMOUSSOU est nommé Directeur par intérim des Services de l'Intendance des Forces Armées Dahoméennes.

..//..

ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 mars 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

pr le Ministre de l'Economie et des
Finances absent, le Ministre des
Transports, Postes et Télécommunica-
tions, chargé de l'intérim,

Abéhato

Capitaine Nestor BEHETON

~~_____~~
~~_____~~
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - EMAT-EMGN 8
EMSC 4 - DIM 2 - CS 6 - Intéres.1
Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT2
IGF-CNI-Gde Chanc. 3 - DEP-DGAJL4
Dtion Stat.2 - DB-CF-DC-Solde 4 -
Trésor 4 - DI 8. JORD 1